

Gym

Dossier technique

Championnat Interdépartemental
GAM-GAF par équipes Performance +10 ans
Championnat Interdépartemental
GAM-GAF individuel Régionaux



COMITÉ
RÉGIONAL
GRAND EST

Note technique

Championnat Interdépartemental GAM-GAF par équipes Performance +10 ans GAM-GAF individuel Régionaux

...

Comité Régional Gym Grand Est

Forclusion des forfaits et accréditations juges-entraîneurs-chefs de délégation :

04/03/2020

+ Contact technique :



Vincent VARLOTEAUX

Coordinateur Technique Interdépartemental et développement
Tél : 06.42.66.70.92 – mail : vincent.varloteaux@ffgymgrandest.fr

Antenne de Châlons-en-Champagne
2 avenue du Président Roosevelt
51 000 Châlons-en-Champagne

<http://grand-est.ffgym.fr/>

Engagements des gymnastes :

Tarifs

GRAND EST	individuels	Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor)	Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
ELITE	37 €	36 €	36 €
PERFORMANCE	22 €	26 €	36 €
FEDERAL	16 €	20 €	32 €

INTERDÉPARTEMENTAL	individuels	Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor)	Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
ELITE	23 €	22 €	22 €
PERFORMANCE	16 €	19 €	27 €
FEDERAL	12 €	15 €	24 €
hors finalité régionale et grande région – rencontres Access	6 €	(Avec fourniture bracelet)	du carnet et du

GYMNASTES ET GROUPES HORS CONCOURS : MEME TARIF

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant, juges clubs et entraîneurs se font via EngaGym.

A faire avant le 05/03/2020

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé via le formulaire
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym)

Le nombre d'accréditations entraîneur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline):

- 2 entraîneurs maximum par équipe (s'il en fait la demande via EngaGym et nombre en correspondance avec la réglementation fédérale : cf. fin de document)

Règlement

Règlement des engagements 10 jours avant la compétition soit après la date de forclusion des forfaits réglementaires : **du 05/03/2020 au 13/03/2020 minuit**

Règlement par virement bancaire :

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition. Ex 44057.XXX/1563/Reims).

Règlement par e-paiement :

Il est possible de régler directement les droits d'engagements de vos compétitions directement sur Engagym.

Règlement par chèque :

Le chèque et le coupon détachable du bordereau d'engagement sont à envoyer au service comptabilité, à l'adresse de l'antenne de Strasbourg, avant la compétition (Réceptionné au plus tard le jeudi précédant la compétition).

Pour tout forfait signalé à partir du 05/03/2020

les droits d'engagements seront dus et une amende sera donnée en l'absence de présentation d'un certificat médical justifiant l'impossibilité de concourir (à transmettre au maximum 2 jours après la compétition à l'adresse vincent.varloteaux@ffgymgrandest.fr).

Forfait

Date de déclaration des forfaits **du 28/02/2020 au 04/03/2020 minuit**

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire) avec au dos le nom et la catégorie du gymnaste concerné, doit être transmis via Engagym avant la fin de la compétition, ou dans les 48h maxi après la compétition à l'adresse : vincent.varloteaux@ffgymgrandest.fr

Tous les forfaits doivent être déclarés sur ENGAGYM— Les demandes de repêchage pour le niveau supérieur doivent également être demandées sur ENGAGYM c'est le gestionnaire du niveau demandé qui acceptera ou non (justificatif obligatoire à fournir). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera acceptée.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel. L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des gymnastes présents. Possibilité de présenter le PDF téléchargé sur EngaGym, ou bien les attestations licences, ou bien sur l'application PhotoGym.


Droit à l'image

Les gymnastes sont susceptibles d'être photographiés ou filmés lors de la compétition. S'ils ne le souhaitent pas, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous au plus tard 10 jours avant la compétition :

[FORMULAIRE de DROIT à l'IMAGE](#)

Changement de composition d'équipe

Changements possibles du 21/02/2020 au 09/03/2020 via ENGAGYM

Les demandes de modification de composition d'équipe se font par les clubs depuis ENGAGYM avec le symbole suivant  à côté de celui des forfaits.

Cela génère une notification au gestionnaire de l'évènement qui valide ou refuse selon que la demande respecte les règles de changement ou non.

Le gestionnaire a accès à l'historique de chaque gymnaste (catégories individuelles et équipes dans lesquelles il est engagé et son score).

Le club reçoit un message de confirmation.

Musique

Date limite d'envoi des musiques au 09/03/2020 minuit

- Accédez à votre intranet club en rentrant vos identifiants sur le site de la FFG
- aller sur l'onglet compétition et cliquez sur « DJGym ».
- Sélectionnez la ou les gymnastes en cliquant sur l'icône « modifier » puis cliquez sur le « + » pour lui attribuer une musique
- Remplissez tous les champs et ajoutez un fichier mp3. Enregistrez. (Évitez les noms de fichiers trop longs).
- Vérifiez que le téléchargement a fonctionné en écoutant la musique après l'avoir enregistré.

Pas de procédure à faire si la musique a déjà été téléchargée pour les championnats départementaux et non modifiée.

**En cas de dysfonctionnement du système, merci de prévoir votre musique sur clé USB.
Rappel : pénalité de 0.50 pt sur le total de l'équipe en cas de musique non envoyée ou hors délais.**

La présence des compétiteurs au palmarès est obligatoire, sauf si accord préalable du directeur de compétition.

Tout compétiteur absent sans autorisation sera disqualifié. Les compétiteurs se présenteront au palmarès en tenue de compétition.

Formulaire de montée de barres

Si vous souhaitez faire une demande de montée de barres, merci de bien vouloir compléter ce formulaire avant le **09/03/2020** :

[FORMULAIRE de Montée de Barres](#)

Informations diverses sur la compétition

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------|
| ✓ Directeur de compétition : | Vincent VARLOTEAUX |
| ✓ Délégué fédéral : | Olivier LAURANT |
| ✓ Animateur/micro : | COL |
| ✓ Responsable informatique : | Florence LEFEBVRE |
| ✓ Responsable du jury : | Maud DUTERME MIQUEL (GAF)
Fabrice GOBILLOT (GAM) |


TABLEAU des QUOTAS

GAF	équipes	Nationale 10-11 ans	/	Quotas sur Classement Vertical sous réserve d'avoir atteint les minimas de points [cf. lettre FFG GAF n°2 de novembre 2019]	Championnat Régional par équipes, les 4 et 5 avril à Longwy
		Nationale 10-13 ans	/		
		Nationale 12 ans et +	/		
		Nationale 12-15 ans	/		
		Nationale 10 ans et plus	24		
	Nationale 12 ans et plus	/			
Indiv.	Régionale 8 ans	/	Pas de Quotas	Championnat Régional individuel, les 30 et 31 mai à Haguenau	
	Régionale 9 ans	/			
GAM	équipes	Nationale B 12 ans et plus	/	Pas de quotas sous réserve d'avoir atteint les minimas de points [cf. lettre FFG GAM n°1 de novembre 2019].	Championnat Régional par équipes, les 4 et 5 avril à Longwy
		Nationale A 10-13 ans	/		
		Nationale A 10-15 ans	/		
	individuels	Régionale 7 ans	8*	Le Champion interdépartemental est qualifié directement puis Classement Vertical sur l'ensemble des trois interdépartements	Championnat Régional individuel, les 30 et 31 mai à Haguenau
		Régionale 8 ans	25*		
		Régionale 9 ans	49*		
		Régionale 10 ans	14*		

* = Nombre de place restantes pour le Championnat régional sur le Classement Vertical (après qualification des champions des trois interdépartements)

RAPPEL REGLEMENTATION

Autorités décisionnelles

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
<ul style="list-style-type: none"> » Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline 	<ul style="list-style-type: none"> » Gère le déroulement de la compétition 	<ul style="list-style-type: none"> » Responsable du jugement et du jury lors de la compétition 	<ul style="list-style-type: none"> » Représente l'entité organisatrice
<ul style="list-style-type: none"> » Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Etablit l'organigramme » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...) » Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...) 	<ul style="list-style-type: none"> » A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...) 	<ul style="list-style-type: none"> » Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...) 	<ul style="list-style-type: none"> » Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, L'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :



Gestionnaire de Compétition



Directeur de la Compétition



Responsable des Juges



Délégué Fédéral

Règlementation à l'adresse des gymnastes (rappel règlements techniques FFG)

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition septembre 2019.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 57)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» attitude incorrecte DC	» à disposition du directeur de compétition DC
	» retard motivé à l'arrivée DC	» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux DC	» utilisation abusive de la magnésie DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
	» non-respect des emplacements réservés aux effets personnels DC	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ
» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition			
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste	» musique non fournie à la date indiquée GC DC	» -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe RJ
REPLAÇANT(E)	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres.	» présence d'un gymnaste non autorisé DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe RJ
TENUE (Règles générales, prendre en compte la lettre FFGym 2019-2020 et la brochure des programmes – Édition septembre 2019 pour des aménagements sur certaines filières)	» GAM & GAF : référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous » GAM & GAF, tenue de compétition : tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France) » GAM & GAF, tenue complémentaire (survêtement, tee-shirt...) : tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » GAM & GAF : pas d'application du code FIG pour les bandages de couleur » GAM & GAF : en équipe, tenue identique pour tous les gymnastes » GAM : tenue de couleur libre, sauf en cas de retransmission TV (tenue claire obligatoire). Short autorisé à tous les agrès pour les 13 ans et moins » GAM : pas de boucles d'oreilles ni de piercing » GAF : le justaucorps (possible sans manches) ne doit pas être échanuré au-dessus de la crête iliaque » GAM & GAF : pas de jambières ni d'attelle ou orthèse sauf certificat médical	» tenue non réglementaire (pour la GAM, si port de boxer il ne doit pas dépasser du short) DC RJ	» -2 pts sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel (une seule fois pour toute la compétition, à l'agrès où l'infraction a été constatée par le responsable du jury) RJ
PALMARÈS	» Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) » Équipe : tenue identique pour toute l'équipe	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 56 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Règlementation à l'adresse des entraîneurs (rappel règlements techniques FFG)


Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF Édition septembre 2019.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel RJ
	» attitude correcte sur le plateau de compétition	» attitude incorrecte DC	» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros DF • Individuel : 30 euros
	» forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge (cf. lettre FFGym 2019-2020)		» application de la sanction concernant l'absence de juge RJ
	» respecter la composition de l'équipe ou l'ensemble	» infraction GC DC	» équipe disqualifiée DF » entraîneur exclu de la compétition DF
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport (pas de débardeur, de pantacourt ou de leggings) ; chaussures de sport ou chaussons de gymnastique » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » si 2 entraîneurs, t-shirt ou polo ou veste de survêtement identique et bas de survêtement de couleur uniforme » plateau de compétition interdit aux entraîneurs avec des béquilles ou un plâtre	» tenue vestimentaire non réglementaire DC » entraîneur avec des béquilles ou un plâtre ou une orthèse DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF » exclusion du plateau de compétition
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	<i>Individuel</i> » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs au maximum pour 2 gymnastes et plus par club et atelier	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
	<i>Équipe</i> » 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisé pendant l'échauffement ou la compétition » Présence possible d'un entraîneur de pôle en plus, se référer aux informations sur le mini site de la compétition	» non-respect DC	
PUBLICITÉ	» voir page 56 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

R glementation   l'adresse des juges (rappel r glements techniques FFG)

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les comp titions, depuis l' chelon d partemental jusqu'aux finales nationales, sauf pr cisions compl mentaires indiqu es dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAM ou GAF ou dans la brochure des programmes GAM ou GAF  dition septembre 2019.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» �tre licenci� pour la saison en cours	» fausse d�claration	» amende de 300 euros et exclusion du juge 
	» �tre en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros  » si impossibilit� de prouver sa qualification n'est pas autoris� � juger
		» fausse pr�sentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire comp�tente selon le niveau de la comp�tition 
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la comp�tition / cat�gorie » Etre recycl�	» niveau incorrect » juge non recycl�	» n'est pas autoris� � juger et est consid�r� comme absent
 * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la comp�tition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'�quipe et / ou l'individuel ne concourt pas (sauf �v�nement exceptionnel) 
		» absence du juge convoqu�	» indemnit� non attribu�e et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an d�s l'infraction commise
	» pr�sence � la r�union des juges	» absence injustifi�e ou retard injustifi�	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils �lectroniques (smartphones, tablettes, t�l�phones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'�chauffement et de comp�tition	» non-respect	» 1 ^{�re} remarque : avertissement » 2 ^{�me} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» r�glementation code de pointage (GAF : noir tol�r�)	» tenue vestimentaire non r�glementaire	» n'est pas autoris� � juger et est consid�r� comme absent

* Le responsable des juges est l'autorit  d cisionnelle comp tente pour tout ce qui r l ve du jury et du jugement. Le d l gu  f d ral intervient en compl ment pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite
Engagement entraîneurs dirigeants et juges club	Engagym	04/03/2020
Modification des compositions d'équipe	Engagym	09/03/2020
Réponse formulaire droit à l'image	<u>Formulaire de Droit à l'image</u>	04/03/2020
Paiement des engagements	Engagym Service comptabilité Strasbourg	du 05/03/2020 au 13/03/2020 minuit
Téléchargement et/ou modification des musiques*	DJGYM	09/03/2020

*Si vos musiques n'ont pas changé depuis le championnat départemental, il n'est pas nécessaire de les télécharger à nouveau.